



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

LE LUNDI 8 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, le lundi 8 juillet 2019 à 19 h 30. La séance est présidée par son honneur la mairesse Madame Céline Geoffroy. Sont également présents Mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Mélanie Laplante, Claire Sarrazin et Messieurs les conseillers Gaétan Desmarais, Michel Picard et Pierre Venne.

La secrétaire-trésorière, Madame Marie-Claude Parent, est aussi présente.

-
- 01- Ouverture de l'assemblée;
 - 02- Adoption de l'ordre du jour;
 - 03- Adoption du procès-verbal;
 - 3.1- Séance ordinaire du lundi 10 juin 2019;
 - 04- Approbation des comptes payables et payés;
 - 05- Correspondance;
 - 5.1- Fondation québécoise du cancer – Demande de soutien financier;
 - 5.2- Réseau des Femmes Élus de Lanaudière – Demande de soutien financier;
 - 5.3- Autorisation d'un feu d'artifice - École de parachutisme Voltige;
 - 06- Trésorerie;
 - 6.1- Rapport de l'état des finances au 27 juin 2019 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;
 - 07- Rapport des comités;
 - 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire;
 - 8.1- Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 23 janvier 2019;
 - 8.2- Plan d'action au MELCC – Projet d'évaluation de la capacité du poste de pompage de prolongement des infrastructures de la rue Guilbault et du projet de la rue l'Ombre du clocher ;
 - et
 - 09- Avis de motion et dépôt de projet de règlement;
 - 10- Adoption de règlement;
 - 10.1- Adoption du règlement numéro 03-2019 abrogeant le Règlement numéro 11-2016 régissant le nombre de bacs à recyclage, compost et ordures permis par unité d'occupation ainsi que les coûts qui y sont reliés;
 - 11- Affaires nouvelles et varia;
 - Administration :
 - 11.1- Fonds de développement du territoire ruralité – Plantation d'arbres au parc Hyacinthe-Guilbault ;
 - 11.2- Groupe Ultima inc. – Suppression de l'avenant (AG002) au contrat d'assurance de la Municipalité;
 - 11.3- Inscriptions au congrès de la FQM les 26, 27 et 28 septembre 2019 ;
 - 11.4- Inscription de la directrice générale au Colloque de zone Lanaudière– 19 septembre 2019 ;
 - 11.5- Demande par Pierre Brabant CPA inc. - Changement de méthode de comptabilisation des subventions à recevoir ;
 - 11.6- Project Image – Ajout d'une pellicule givrée sur les panneaux de verre - Salle du conseil;
 - 11.7 - Logixia (9138-5153 Québec inc.) – Achat et installation de logiciels antivirus;
 - 11.8- DHC Avocats – Mandat pour la récupération de comptes de taxes ;
 - 11.9- Bell Canada - Ajout d'une adresse IP fixe pour serveur courriel – Logiciel Syged ;
 - 11.10- Technicienne à la comptabilité - Fin de période de probation ;
 - Voirie :
 - 11.11- Appel d'offres pour des travaux de revêtement de béton bitumineux - Rue Denis et Archambault – Résultat d'ouverture des soumissions le 28 juin 2019;
 - 11.12- Embauche du poste de journalier-voirie;
 - 11.13- Alarme Valcam inc. – Paiement de facture - Contrat de services relatif à la centrale de surveillance pour le garage municipal ;
 - 11.14- Les Entreprises L. Laporte de Bayonne Inc. - Travaux correctifs sur la rue Papineau;
 - 11.15- Bellerose Asphalte inc. – Travaux correctifs sur la rue Papineau;
 - 11.16- Bellerose Asphalte inc. - Rapiéçage de revêtement bitumineux (asphalte) 2019;



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 11.17- Scellement de fissures d'asphalte inc. - Rues Mathias et Ste-Rose;
- 11.18- Parallèle 54 - Mandat projet de développement Ombre du clocher;
- 11.19- Parallèle 54 – Mandat projet de développement de la rue Guilbault - phase IV;
- 11.20- Libération de 5% de la retenue à Excavation Normand Majeau inc. - Travaux de réfection de la rue Papineau et d'une partie du rang Sainte-Rose;

Eau potable et égout :

- 11.21- Nordikeau inc. – Ajustement/Paiement de factures - Prélèvements et analyses de substances organiques (eau brute et eau potable);
- 11.22- JFDL Excavation – Réparation et branchement au réseau d'égout : Paiement de la facture numéro 6681;
- 11.23- Parallèle 54 – Paiement d'honoraires professionnels : Rapport d'étude (capacité de pompage);
- 11.24- JFSA ressources hydriques et environnement – Paiement de factures pour honoraires professionnels (plan de gestion des débordements);

Loisir :

- 11.25- Embauche - Postes d'animateurs au camp de jour 2019;
- 11.26- Fonds de développement du territoire ruralité – Terrassement, sentier et installation de modules de jeux au parc Hyacinthe-Guilbault ;
- 11.27- Loisir et Sport Lanaudière – Renouvellement d'adhésion ;
- 11.28- Autorisation des prévisions budgétaires pour l'activité Lourdes en fleurs 2019 ;
- 11.29- Construction Venne & Fils Ltée – Certificat de paiement n° 6 - Pavillon des loisirs ;
- 11.30- Gazon Tholano inc - Soumission pour réfection d'une dalle de béton et soumission pour préparation de surface de module de jeu.
- 11.31- Québec Son Énergie - Activités culturelles estivales : dépense supplémentaire;
- 11.32- Les Productions Méga-Animation Inc. – Formation – Cours d'animation camp de jour ;

Autre point :

- 11.33- Priorité StratJ - Offre de service : Élaboration d'un plan d'urgence;
- 11.34- Aide animatrice- au camp de jour

Bibliothèque :

- 11.35- Solutions inLibro inc. – Honoraires professionnels – Logiciels bibliothèque;
- 11.36- Nouvel horaire d'ouverture de la bibliothèque pendant la période estivale;

12- Période de questions;

13- Levée de l'assemblée.

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, Madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-193

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1- Séance ordinaire du lundi 10 juin 2019

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu leur procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

2019-07-194

Il est proposé par Monsieur Michel Picard



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du Règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil municipal de l'approuver;

2019-07-195

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

D'approuver les comptes à payer au montant de **285 073,52 \$** et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

05- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance du mois en cours, reçue à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

5.1- Fondation québécoise du cancer – Demande de soutien financier

ATTENDU QU'une demande d'aide financière est présentée par la Fondation québécoise du cancer dans le but de soutenir l'organisme;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-196

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

D'autoriser la dépense au montant de 150,00 \$ en soutien à l'organisme la Fondation québécoise du cancer.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

5.2- Réseau des Femmes Élus de Lanaudière – Demande de soutien financier

ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU QUE la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

2019-07-197

Il est proposé par Madame Mélanie Laplante
Et résolu :

Que le conseil municipal appuie le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 100,00 \$, reconnaissant ainsi l'importance qu'il accorde à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

5.3- Autorisation d'un feu d'artifice - École de parachutisme Voltige

ATTENDU la demande de l'entreprise TOKAYA, représentée par M^{me} Karine Lemelin, superviseure artificier, pour le tenue d'un spectacle de feu d'artifices sur le site de l'école de parachutisme Voltige le 3 août prochain;

ATTENDU que ce feu d'artifices, d'une durée d'environ 15 à 20 minutes, aura lieu à plus de 400 mètres d'une voie publique et d'une agglomération urbaine;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement n° 06-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances, le fait de faire l'usage de pétards, feux d'artifices ou tout autre pièce pyrotechnique doit être autorisé par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-198

Il est proposé Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la présentation de ce feu d'artifice à l'école de parachutisme Voltige le 3 août 2019, entre 22 h 30 et 23 h 30.

- La présente résolution sera valide uniquement sur présentation du permis émis par le Service de prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée, à la directrice générale de la Municipalité, permis qui autorise la tenue dudit feu d'artifice.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

06- TRÉSORERIE



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

6.1- Rapport de l'état des finances au 27 juin 2019 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de l'état des finances au 27 juin 2019.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

07- RAPPORT DES COMITÉS

Le conseiller Monsieur Pierre Venne fait état du rapport périodique provenant de la Sûreté du Québec relativement aux interventions survenues sur le territoire, pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 janvier 2019.

Le conseiller Monsieur Michel Picard indique à l'assemblée que le dossier Lourdes en fleurs va très bien. La période d'inscriptions se terminant ce 8 juillet, M. Picard informe qu'environ 40 inscriptions ont été reçues jusqu'à maintenant.

Madame la conseillère Marthe Blanchette fait un retour sur la soirée cinéma du vendredi 5 juillet dernier. Environ 200 personnes ont assisté à la présentation du film *Dumbo l'éléphant volant*. Ce fut une belle soirée, mais avec la pluie, il a été impossible de procéder à la diffusion du film en plein air.

Pour terminer, les prochains événements à venir seront le spectacle d'humour présenté ce jeudi 11 juillet, à 19h, au parc Hyacinthe-Guilbault, mettant en vedette Mathieu Gratton ainsi que la fête de la famille qui aura lieu le 18 août prochain.

08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1- Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 23 janvier 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 23 janvier 2019, préparé par M. Christian Lévesque, urbaniste (rédigé par M. Benoit Pelletier).

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

8.2- Plan d'action au MELCC – Projet d'évaluation de la capacité du poste de pompage et de prolongement des infrastructures de la rue Guilbault et du projet de la rue l'Ombre du clocher ;

ATTENDU QUE deux demandes d'autorisations pour deux projets sont présentement en cours de préparations par Le Groupe Parallèle 54, Expert conseil;

ATTENDU QUE la capacité actuelle du poste de pompage concerné est de 8.6 l/s alors que la capacité théorique initialement autorisée par le MELCC est de 10.8 l/s, état de fait, pouvant générer une condition limite au poste de pompage.

ATTENDU QUE dans cette condition limite, des débits additionnels d'eau usée provenant de nouveaux développements risquent de résulter des débordements d'eaux usées ou des rejets non conformes à l'environnement et que cela n'est pas acceptable pour le MELCC et pour la municipalité;

ATTENDU QUE le MELCC exige un plan d'action préalable à l'émission de ces deux autorisations afin qu'il ait une assurance suffisante que les problématiques soient réglées dans un échéancier conséquent avec le développement des travaux projetés;

ATTENDU QUE les futurs projets devront aussi faire l'objet de mesures compensatoires ou que des travaux soient préalablement requis sur des ouvrages municipaux;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes d'identifier les travaux qui doivent être proposés au MELCC qui doivent être faits afin d'assurer le développement du territoire de celle-ci;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame de Lourdes doit déposer un plan d'action au plus tard **le 31 décembre 2019**;

2019-07-199

Il est proposé par Monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes,

- S'engage à déposer au MELCC la présente résolution signée au MDELCC au plus tard le 30 septembre 2019;
- S'engage à déposer le plan d'action **d'ici le 31 décembre 2019** au MELCC;
- Le plan d'action devra prévoir des actions concrètes visant à éliminer les débordements du poste de pompage affecté par les projets futurs, selon le meilleur scénario déterminé par l'étude de JFSA Expert-conseils en ressources hybrides et environnement;
- Le plan d'action comprendra des actions précises sur les ouvrages de surverse problématiques et des actions visant la mise en place de mesures compensatoires pour compenser les ajouts d'eaux usées des futurs projets aux ouvrages de surverse;
- S'engage à réaliser les travaux à l'ouvrage de surverse affecté par les projets futurs dans les 3 ans suivants le dépôt du plan d'action au MELCC.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et pris connaissance du règlement numéro 03-2019 régissant le nombre de bacs à recyclage, compost et ordures permis par unité d'occupation ainsi que les coûts qui y sont reliés, abrogeant le règlement numéro 11-2016.

10- ADOPTION DE RÈGLEMENT

10.1- Règlement numéro 03-2019 régissant le nombre de bacs à recyclage, compost et ordures permis par unité d'occupation ainsi que les coûts qui y sont reliés, abrogeant le règlement numéro 11-2016

ATTENDU QU' il y a lieu de régir le nombre de bacs à ordures permis par unité d'occupation afin de prioriser davantage le recyclage et le compost, tout en tenant compte de certains cas particuliers ;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2019 en suivi au dépôt d'un projet de règlement;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

2019-07-200

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Que le Règlement numéro 03-2019 soit adopté et qu'il soit ordonné, décrété et statué comme suit :



PARTIE I DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ARTICLE 1

TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule : Règlement numéro 03-2019 régissant le nombre de bacs à recyclage, compost et ordures permis par unité d'occupation ainsi que les coûts qui y sont reliés, abrogeant le règlement 11-2016;

ARTICLE 2

OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de limiter le nombre de bacs à ordures permis par unité d'occupation afin de prioriser davantage le recyclage et le compost, tout en tenant compte de certains cas particuliers;

ARTICLE 3

INVALIDITÉ PARTIELLE

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également article par article; alinéa par alinéa; et paragraphe par paragraphe; de sorte que si un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul par un tribunal ayant juridiction en la matière, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer;

PARTIE II DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

ARTICLE 4

NOMBRE DE BACS À RECYCLAGE PERMIS PAR UNITÉ D'OCCUPATION

Le nombre limite de bacs de recyclage est fixé à un (1) bac par unité d'occupation, avec possibilité d'un maximum de deux (2) bacs, et ce, afin d'encourager le recyclage.

Les deux bacs demeurent la propriété de la municipalité.

ARTICLE 5

NOMBRE DE BACS À COMPOST PERMIS PAR

Le nombre limite de bacs à compost est fixé à un (1) bac par unité d'occupation, avec possibilité d'un maximum de deux (2) bacs, et ce, afin d'encourager le compostage.

Les deux bacs demeurent la propriété de la municipalité.

ARTICLE 6

NOMBRE DE BACS À ORDURES PERMIS PAR UNITÉ D'OCCUPATION

Le nombre limite de bacs à ordures est fixé à un (1) bac par unité d'occupation et au frais du propriétaire.

Le bac demeure la propriété du propriétaire.

ARTICLE 7

EXCEPTIONS QUANT AU NOMBRE DE BACS À ORDURES PERMIS PAR UNITÉ D'OCCUPATION

7.1 GARDERIE ET RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

Il est permis pour les personnes physiques ou morales exploitant une garderie ou une résidence pour personnes âgées ou ayant sous sa garde un minimum de 5 enfants ou un minimum de 5 personnes âgées, de mettre en bordure du chemin un maximum de deux bacs à ordures, étant donné que la nature de ces exploitations entraîne un nombre plus élevé de déchets.



7.2 AUTRES EXCEPTIONS

Pour toute personne physique ou morale désirant mettre en bordure du chemin un bac à ordures supplémentaire, autre que celles mentionnées au paragraphe 7.1, il sera permis de le faire après qu'un agent autorisé par la municipalité ait fait au préalable une vérification du contenu du premier bac à ordures, afin de valider la nécessité ou non de la disposition d'un second bac à ordures.

ARTICLE 8

PROCURATION D'UN AUTOCOLLANT

Pour tous les cas prévus à l'article 7, la personne physique ou morale doit se procurer chaque année au bureau municipal un autocollant portant un numéro de série, lequel indique qu'un bac supplémentaire peut être utilisé, permettant ainsi de le mettre en bordure du chemin pour collecte.

Les coûts reliés à ces autocollants sont assumés par la municipalité en ce qui concerne les cas cités au point 7.1 et assumés par la personne physique ou morale dans les cas cités au point 7.2. Ces coûts représentent notamment les frais de levée, les frais d'élimination, les redevances gouvernementales à l'élimination et les taxes applicables. Ces frais sont calculés en fonction des coûts réels engendrés par la municipalité pour l'année précédente.

Dans les cas où le collecteur présente des difficultés à déterminer si un bâtiment comporte plus d'une unité d'occupation, la municipalité pourra distribuer le ou les autocollants requis, le tout sans frais pour la personne physique ou morale.

L'autocollant est apposé sur la face avant du bac, soit sur la surface orientée vers la voie publique, du côté opposé des roues, de façon à être bien visible pour le collecteur.

L'autocollant est valide de la date d'achat jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Les coûts seront facturés en fonction des mois restants dans l'année.

ARTICLE 9

ABROGATION ET REPLACEMENT

Le présent règlement portant le numéro 03-2019 abroge et remplace le règlement numéro 011-2016, ainsi que toute résolution ou réglementation antérieure régissant le nombre de bacs à recyclage, compost et ordures permis par unité d'occupation ainsi que les coûts qui y sont reliés.

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

Mme Marie-Claude Parent
Directrice générale, secrétaire-trésorière

DATES	
Avis de motion et présentation du projet de règlement :	10 juin 2019
Adoption :	8 juillet 2019
Avis public d'entrée en vigueur :	9 juillet 2019
Résolution :	2019-07-200

11- **AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA**

ADMINISTRATION :

11.1- **Fonds de développement du territoire ruralité – Plantation d'arbres au parc Hyacinthe-Guilbault**

ATTENDU QU'une aide financière a été accordée par le Fonds de développement du territoire (FDT) ruralité pour l'amélioration d'un milieu de vie pour les citoyens de Notre-Dame-de-Lourdes en procédant à l'aménagement des parcs;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à la plantation d'arbres au parc Hyacinthe-Guilbault;

ATTENDU la soumission reçue d'Archambault Paysage en date du 21 juin 2019, au montant de 7 580,00 \$, plus les taxes applicables, pour procéder à la plantation d'arbres et à la pose de tuyaux d'arrosage d'appoint au sol;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-201

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal entérine la dépense et autorise le paiement au montant de 7 580,00 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que détaillé dans les soumissions d'Archambault Paysage en date du 21 juin 2019;

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.2- **Groupe Ultima inc. – Suppression de l'avenant (AG002) au contrat d'assurance de la Municipalité**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la suppression de l'avenant général numéro AG002 au contrat d'assurance de la Municipalité (réf. numéro de police MMQP-03-061045.13), considérant que la Commission scolaire des Samares n'utilise plus les locaux concernés;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-202

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents à transmettre au courtier Groupe Jetté Assurances inc. afin de procéder à la modification au contrat.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.3- Inscriptions au congrès de la FQM les 26, 27 et 28 septembre 2019

2019-07-203

Il est proposé par Monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes autorise l'inscription de Mme Céline Geoffroy, Mairesse, de M. Pierre Venne, conseiller, ainsi que de Mme Claire Sarrazin, conseillère, au congrès de la FQM les 26, 27 et 28 septembre 2019. Les frais d'inscriptions de 799,00 \$, plus les taxes applicables, seront défrayés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.4- Inscription de la directrice générale au Colloque de zone Lanaudière – 19 septembre 2019

2019-07-204

Il est proposé par Madame Mélanie Laplante
Et résolu :

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes autorise l'inscription de Madame Marie-Claude Parent au Colloque de zone Lanaudière le 19 septembre 2019. Les frais d'inscriptions de 175,00 \$ seront défrayés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.5- Demande par Pierre Brabant CPA inc. - Changement de méthode de comptabilisation des subventions à recevoir

ATTENDU QU'en suivi au dépôt de l'audit de l'exercice de 2018, il a été spécifié par l'auditeur Pierre Brabant CPA inc. d'une anomalie de contrôle au niveau de l'utilisation de méthodes de comptabilisation des subventions à recevoir du Gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE M. Pierre Brabant recommande de procéder au changement de méthode afin d'aller de l'avant avec la comptabilisation intégrale dès l'approbation de la subvention du Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-205

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la modification de la méthode de comptabilisation intégrale de la subvention à recevoir du Gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.6- Project Image – Ajout d'une pellicule givrée sur les panneaux de verre - Salle du conseil

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à l'ajout d'une pellicule givrée sur les panneaux de verre récemment installés dans la salle du conseil municipal ;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue de Project Image qui s'élève à 233,00 \$, incluant les frais d'installation, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-206

Il est proposé par Monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte la soumission et autorise la dépense de 233,00 \$, plus les taxes applicables, auprès de Project Image pour la fourniture et l'installation d'une pellicule givrée, le tout selon les spécifications mentionnées dans l'estimation numéro 193802.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.7- Logixia (9138-5153 Québec inc.) – Achat et installation de logiciels antivirus

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au remplacement de logiciels antivirus sur certains postes informatiques ;

ATTENDU QUE Logixia (9138-5153 Québec inc.) a déposé une proposition (n° 0001150) pour l'installation de neuf (9) logiciels antivirus «WEBROOT Endpoint Protection» au montant de 22,50 \$, payable mensuellement (2,50 \$ par mois/par poste et serveur), plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-207

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la dépense de 22,50 \$ par mois, plus les taxes applicables, pour l'achat d'un anti-virus pour neuf (9) postes, tel que soumis par Logixia (9138-5153 Québec inc.), dans son devis numéro 1150, en date du 13 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière



11.8 DHC Avocats – Mandat pour la récupération de comptes de taxes

ATTENDU QUE la municipalité se doit de prendre des mesures nécessaires pour récupérer les montants de taxes dus par les citoyens;

ATTENDU QU'un avis de compte en souffrance a été envoyé aux contribuables concernés;

ATTENDU QUE ces comptes indiquent des arrrages de plus de deux ans et que selon les procédures et délais prévus au code municipal, ces derniers doivent être transmis à l'aviseur légal de la municipalité pour récupération des sommes dues;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-208

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

De mandater la firme DHC Avocats pour récupérer les sommes à recevoir dans les dossiers concernés :

0507-60-9208
0604-12-6035
0704-13-2135
0905-04-3844

1003-11-6980
1106-35-4177
1106-35-7477

D'accepter le rapport à transmettre à l'aviseur légal pour la récupération des montants de taxes en souffrance, en date du 20 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.9- Bell Canada - Ajout d'une adresse IP fixe pour serveur courriel – Logiciel Syged

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'ajout d'une adresse IP fixe à la connexion Internet auprès de Bell Canada afin de permettre au serveur courriel la mise en application du logiciel Syged;

ATTENDU QUE le coût pour l'ajout d'une adresse IP fixe est de 31 \$ de supplément mensuel à la facture initiale;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-209

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder auprès des services affaires de Bell Canada à la modification des services Internet existants pour l'ajout d'une adresse IP fixe pour permettre le fonctionnement du logiciel Syged.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière



11.10- Technicienne à la comptabilité - Fin de période de probation

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2019-03-99, le conseil municipal a procédé à la nomination de Madame Véronique Laporte à titre de technicienne à la comptabilité, à partir du 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QUE la période de probation de Mme Laporte se terminera le 1^{er} août 2019 et que cette dernière répond aux attentes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-210

Il est proposé par Monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal prend acte de l'obtention de la permanence de Madame Véronique Laporte à titre de technicienne à la comptabilité, et ce, effectif à partir du 1^{er} août 2019;

Que les conditions salariales et autres conditions demeurent régies par une lettre d'entente inclus dans la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique;

Que le Conseil municipal autorise la mairesse, le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique ;

Que le Conseil municipal félicite Mme Laporte et lui souhaite la meilleure des chances dans l'exercice de ses nouvelles fonctions et qu'une copie de la présente résolution lui soit transmise.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

VOIRIE :

11.11- Appel d'offres pour des travaux de revêtement de béton bitumineux - Rue Denis et Archambault – Résultat d'ouverture des soumissions le 28 juin 2019, 11h

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues et ouvertes le vendredi 28 juin 2019 à 11 h 01 ;

Résultat d'ouverture des soumissions :

Noms des soumissionnaires	Montant de la soumission *taxes incluses
Excavation Normand Majeau Inc.	165 743,11 \$
Asphalte Général Inc.	171 696,48 \$
Maskimo Construction Inc.	198 434,78 \$
Sintra Inc.	212 075,69 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur (référence au rapport d'analyse des soumissions reçu en date du 02 juillet 2019) ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-211

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte d'adjuger le contrat à Excavation Normand Majeau inc. au montant de 165 743,11 \$ (incluant les taxes), et ce, à titre de plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de revêtement de béton bitumineux des rues Denis et Archambault, le tout tel que recommandé par l'ingénieur M. Ghyslain Lambert.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.12- Embauche – Poste de journalier-voirie

ATTENDU QUE le poste de journalier-voirie est devenu vacant suite au transfert de fonctions de M. Marc Normandeau ;

ATTENDU QU'une sélection a été effectuée suite aux entrevues d'embauche effectuées le mercredi 3 juillet 2019;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à l'embauche de Monsieur Tomy Massicotte à ce titre ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-212

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'embaucher Monsieur Tomy Massicotte au poste de journalier-voirie avec possibilité de permanence après la réussite de sa période de probation;

Que l'horaire de travail est de 35 heures par semaine durant toute l'année, lequel horaire pourra toutefois varier selon les besoins de la municipalité, notamment en période hivernale;

Que les conditions salariales et autres conditions sont régies par l'entente à intervenir entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique;

Que la présente résolution d'embauche est conditionnelle à la réussite des enquêtes de pré-emploi et rapports/examens médicaux, qui seront effectuées dans les semaines à venir ;

Que le Conseil municipal autorise la mairesse, le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique ;

Que la date d'embauche est fixée au 22 juillet 2019 ;

Que le Conseil municipal félicite M. Massicotte et lui souhaite la meilleure des chances dans l'exercice de ses nouvelles fonctions et qu'une copie de la présente résolution lui soit transmise.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.13- Alarme Valcam inc. – Paiement de facture - Contrat de services relatif à la centrale de surveillance pour le garage municipal

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des services offerts par l'entreprise Alarme Valcam inc. et que celle-ci propose de renouveler l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-213

Il est proposé par Madame Mélanie Laplante
Et résolu :

D'octroyer le contrat de services relatif à la centrale de surveillance numérique digitale auprès d'Alarme Valcam inc., au montant de 160,00 \$, plus les



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

taxes applicables, pour le garage municipal, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.14- Les Entreprises L. Laporte de Bayonne Inc. - Travaux correctifs sur la rue Papineau

ATTENDU QU'en référence à la résolution 2019-05-149, un montant de 3 500,00 \$ avait été prévu pour des travaux correctifs exécutés par Les Entreprises L. Laporte de Bayonne Inc. sur la rue Papineau;

ATTENDU QU'une facture est reçue (réf. numéro 18403) de Les Entreprises L. Laporte de Bayonne Inc. en date du 22 mai 2019, d'un montant de 4 670,19 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QU'un écart de 1 170,19 \$ a été constaté au montant initialement prévu suite à la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-214

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le Conseil municipal accepte la dépense supplémentaire à payer de 1 170,19 \$, et autorise le paiement d'une somme de 4 670,19 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux correctifs effectués sur la rue Papineau.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.15- Bellerose Asphalt inc. – Travaux de réfection sur la rue Papineau

ATTENDU QUE des travaux de réfection de pièces d'asphalte ont été exécutés sur la rue Papineau suite à l'installation d'un ponceau ;

ATTENDU la facture reçue (réf. numéro 1756) de Bellerose Asphalt inc. en date du 13 juin 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-215

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le Conseil municipal entérine la dépense et autorise le paiement au montant de 1 408,00 \$, plus les taxes applicables, pour des travaux de réfection de pièces d'asphalte effectués sur la rue Papineau, et ce, sous la supervision de Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.16- Bellerose Asphalte inc. - Rapiéçage de revêtement bitumineux (asphalte) 2019

ATTENDU QUE des travaux de rapiéçage de revêtement de béton bitumineux sur diverses rues dans la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes sont requis ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-216

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une dépense d'un montant de 12 144,00 \$ (avant taxes) lequel servira à couvrir les frais pour des travaux de rapiéçage de revêtement de béton bitumineux sur diverses rues dans la municipalité.

Que les travaux doivent être réalisés avant le **15 août 2019**.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.17- Scellement de fissures d'asphalte inc. - Rues Mathias et Ste-Rose

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir des coûts en vue de procéder à des travaux de scellement de fissures d'asphalte sur les rues Mathias et Ste-Rose, soit sur une distance d'environ 3 731 mètres ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-217

Il est proposé par Monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses relatives aux travaux de scellement de fissures sur les rues Mathias et Ste-Rose, conformément au budget alloué d'un montant maximum de 5 000 \$ (avant taxes), au coût de 1,34 \$ le mètre linéaire, le tout tel que proposé par Scellement de fissures d'Asphalte Inc.

Que les travaux doivent être réalisés avant la mi-août.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.18- Parallèle 54 - Mandat projet de développement de la rue à l'Ombre du clocher

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes souhaite obtenir les services professionnels d'ingénierie dans la réalisation du projet de développement de la rue à l'Ombre du clocher;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU l'offre de service professionnel reçue de la firme Parallèle 54 (N/réf. MNDL-1903) pour un montant de 18 500 \$ (plus les taxes applicables), est répartie comme suit :

VOLET 1 – Études préliminaires	7 000 \$
VOLET 2 – Plans et devis	5 000 \$
VOLET 3 – Surveillance	6 500 \$
Total :	18 500 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réaliser en premier lieu seulement les volets 1 et 2, soit pour les études préliminaires ainsi que les plans et devis pour un montant total de 12 000,00 \$, avant taxes ;

ATTENDU QUE le volet 3 pour la surveillance des travaux, au montant de 6 500,00 \$ sera accepté conditionnellement à l'acceptation du CA du ministère de l'Environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-218

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le Conseil municipal accepte de confier le mandat à la firme Parallèle 54 Expert conseil pour la réalisation du projet de développement de la rue à l'Ombre du clocher, pour un montant de 12 000,00 \$, plus les taxes applicables, représentant les volets 1 et 2 de l'offre numéro (MNDL-1903).

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.19- Parallèle 54 - Mandat projet de développement de la rue Guilbault (phase IV)

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes souhaite obtenir les services professionnels d'ingénierie dans la réalisation du projet développement de la rue Guilbault (phase IV) ;

ATTENDU l'offre de service professionnel reçue de la firme Parallèle 54 (N/réf. MNDL-1904) pour un montant de 21 700 \$ (plus les taxes applicables) est répartie comme suit :

VOLET 1 – Études préliminaires	7 500 \$
VOLET 2 – Plans et devis	5 000 \$
VOLET 3 – Surveillance	9 200 \$
Total :	21 700 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réaliser en premier lieu seulement les volets 1 et 2, soit pour les études préliminaires ainsi que les plans et devis pour un montant total de 12 500 \$, avant taxes ;

ATTENDU QUE le volet 3 pour la surveillance des travaux, au montant de 9 200 \$ sera accepté conditionnellement à l'acceptation du CA du ministère de l'Environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-219

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le Conseil municipal accepte de confier le mandat à la firme Parallèle 54 Expert conseil pour la réalisation du projet de développement de la rue Guilbault (phase



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

IV), pour un montant de 12 500,00 \$, plus les taxes applicables, représentant les volets 1 et 2 de l'offre numéro (MNDL-1904).

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.20- Libération de 5% de la retenue à Excavation Normand Majeau inc. - Travaux de réfection de la rue Papineau et d'une partie du rang Sainte-Rose

ATTENDU QUE les travaux de réfection de la rue Papineau et d'une partie du rang Sainte-Rose sont complétés à 100 %;

ATTENDU QUE Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur, recommande la libération de 5 % de la retenue soit 11 655,50 \$ (incluant les taxes);

ATTENDU QUE la facture reçue no 0000074 de Excavation Normand Majeau inc.;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-220

Il est proposé par Madame Mélanie Laplante
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte de libérer 5 % de la retenue et de verser la somme de 11 655,50 \$ (incluant les taxes) à Excavation Normand Majeau inc. pour les travaux de réfection de la rue Papineau et d'une partie du rang Sainte-Rose, le tout tel que recommandé par Ghyslain Lambert, ingénieur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

EAU POTABLE ET ÉGOUT :

11.21- Nordikeau inc. – Ajustement/Paiement de factures - Prélèvements et analyses de substances organiques (eau brute et eau potable)

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé une offre de service en 2019 pour les prélèvements et les analyses d'eau potable d'un montant de 4 431,24 \$ (réf. résolution numéro 2018-12-434 ;

ATTENDU QUE des ajustements ont été nécessaires en vue de se conformer aux normes et exigences requises par le ministère de l'Environnement quant aux prélèvements et analyses des substances organiques (pesticides et autres substances) ;

ATTENDU QU'une facture a été reçue en date du 19 juin 2019 au montant de 4 534,04 \$ et qu'un ajustement d'un montant de 102,80 \$ est attribuable suite à l'ajout des analyses requises par le Ministère;

ATTENDU QU'il est nécessaire également de procéder à des prélèvements et des analyses d'eau brute afin d'être conforme aux nouvelles exigences du Ministère de l'environnement ;

ATTENDU QU'une facture a été reçue en date du 27 juin 2019 au montant de 1658,80 \$ relativement aux prélèvements et analyses d'eau brute ;



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-221

Il est proposé par Monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil autorise le paiement du solde d'un montant de 102,80 \$, plus les taxes applicables, à Nordikeau inc. pour services professionnels rendus en lien avec la facture numéro 8000-001-4599-230 rev01-EP, relativement au mandat initial numéro 10046.

Que le conseil autorise également le paiement de la facture numéro 80000-001-4599-230-EB au montant de 1658,80 \$ en ajout à ce même mandat.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.22- JFDL Excavation – Réparation et branchement au réseau d'égout : Paiement de la facture numéro 6681

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au paiement de la facture numéro 6681 pour des travaux de réparation et de branchement aux réseaux d'égout réalisés par JFDL Excavation lors d'un bris survenus au 2331 boulevard Barrette (Route 131);

ATTENDU QU'une facture (numéro 6681) est reçue d'un montant de 9 114,38 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-222

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement de 9 114,38 \$, plus les taxes applicables, à JFDL Excavation pour services professionnels rendus.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.23- Parallèle 54 – Paiement d'honoraires professionnels : Rapport d'étude (capacité de pompage)

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a mandaté la firme Parallèle 54 afin d'évaluer la capacité du poste de pompage à recevoir des débits supplémentaires (réf. résolution numéro 2019-04-124) ;

ATTENDU QUE la facture numéro 00579 est reçue en date du 11 juin 2019 au montant de 3 700,00 \$, plus les taxes applicables, pour des services de soutien technique en lien avec le mandat numéro MNDL-1902 (étude capacité poste de pompage);

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-223

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le Conseil municipal autorise le paiement au montant de 3 700,00 \$, plus les taxes applicables, à la firme Parallèle 54.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.24- JFSA ressources hydriques et environnement – Paiement de factures pour honoraires professionnels (plan de gestion des débordements)

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a mandaté la firme JFSA ressources hydriques et environnement afin de procéder à l'élaboration d'un plan de gestion des débordements pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (réf. résolution numéro 2018-12-453);

ATTENDU QUE la facture numéro 19G04-02409 (n° dossier 1761(05)) est reçue en date du 30 avril 2019 au montant de 343,02 \$, plus les taxes applicables, (représentant environ 28% d'avancement des travaux) pour des services professionnels rendus dans l'élaboration d'un plan de gestion des débordements (travaux effectués du 1^{er} au 30 avril 2019);

ATTENDU QUE la facture numéro 19G05-02407 (no dossier 1761(05)) est reçue en date du 31 mai 2019 au montant de 300,00 \$, plus les taxes applicables, (représentant environ 31% d'avancement des travaux) pour des services professionnels rendus dans l'élaboration d'un plan de gestion des débordements (travaux effectués du 1^{er} au 31 mai 2019);

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-224

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement des deux factures au montant total de 643,02 \$, plus les taxes applicables, à la firme JFSA ressources hydriques.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

LOISIRS :

11.25- Embauche – Postes d'animateurs au camp de jour 2019

ATTENDU QUE le conseil municipal a manifesté son intention d'embaucher des animateurs de camp de jour pour la saison estivale 2019;

ATTENDU QU'une sélection a été effectuée suite aux entrevues d'embauche;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-225

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal procède à l'embauche de Mesdames Danya Yacyno et Savannah Munn-Mazerolle à titre d'animateurs au camp de jour pour 2019, au taux



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

horaire de 12,50 \$ (salaire minimum en vigueur depuis le 1^{er} mai 2019), pour la durée restante du camp de jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.26- Fonds de développement du territoire ruralité – Terrassement, sentier et installation de modules de jeux au parc Hyacinthe-Guilbault

ATTENDU QU'une aide financière a été accordée par le Fonds de développement du territoire (FDT) ruralité pour l'amélioration d'un milieu de vie pour les citoyens de Notre-Dame-de-Lourdes en procédant à l'aménagement des parcs;

ATTENDU la soumission reçue d'Archambault Paysage en date du 21 juin 2019, au montant de 24 684,00 \$, plus les taxes applicables, pour procéder au terrassement et à l'aménagement du sentier principal ainsi qu'à l'installation de deux modules de jeux;

ATTENDU QU'une acceptation par courriel et téléphonique a été obtenue de la part des élus et ainsi autorise Madame Marie-Claude Parent, directrice générale, à procéder dans le dossier d'aménagement du parc Hyacinthe-Guilbault

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-226

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le Conseil municipal entérine la dépense et autorise le paiement au montant de 24 684,00 \$, le tout tel que détaillé dans la soumission d'Archambault Paysage en date du 21 juin 2019;

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.27- Loisir et Sport Lanaudière – Renouvellement d'adhésion

2019-07-227

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement d'adhésion 2019 à Loisir et Sport Lanaudière au montant de 100 \$ sans taxe applicable.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.28- Autorisation des prévisions budgétaires pour l'activité Lourdes en fleurs 2019

ATTENDU QUE le comité d'organisation de l'activité a préparé les prévisions budgétaires nécessaires à la tenue de l'évènement;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

EN CONSÉQUENCE,



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

2019-07-228

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la présentation de l'activité Lourdes en fleurs, ainsi que le budget de revenus et de dépenses, tel que déposé par le comité organisateur et se détaillant comme suit :

Prévision budgétaire Lourdes en fleurs 2019

LOURDES EN FLEURS	
Dépenses (02.70156.459)	Budget 2019
Prix divers (Certificats cadeaux)	200 \$
Frais des juges	650 \$
Brochure	2 200 \$
Frais de déplacement	350 \$
Décorations	200 \$
Buffet	900 \$
Accessoires du buffet	100 \$
Vins	150 \$
Permis de réunion	56 \$
Poste (brochure, circulaire et inscription)	600 \$
Total :	5 406 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.29- Construction Venne & Fils Ltée – Certificat de paiement n° 6 - Pavillon des loisirs

ATTENDU la résolution n° 2018-03-79 mandatant Construction Venne & Fils Ltée, dans le cadre du projet de construction d'un immeuble de loisir à proximité de la patinoire municipale;

ATTENDU le certificat de paiement numéro 6 au montant de 7 500,00 \$, plus les taxes applicables, relative aux avenants nos 1 et 2 au contrat (dossier numéro 18-887), le tout tel que confirmé par l'architecte Mme Louise Roy ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale, Mme Marie-Claude Parent, de procéder à la réception définitive des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet en date du 14 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-229

Il est proposé par Madame Mélanie Laplante
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement de 7 500,00 \$, plus les taxes applicables, à Construction Venne & Fils Ltée, relatif aux travaux finaux effectués dans le cadre du mandat relié au dossier du pavillon de loisirs.



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.30- Gazon Tholano inc. - Soumission pour réfection d'une dalle de béton et soumission pour préparation de surface de module de jeu

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la réfection d'une dalle de béton sous l'équipement de jeu de ping-pong ainsi que de préparer la surface pour accueillir le module de jeu, (mur d'escalade) au parc du chalet des loisirs;

ATTENDU la soumission reçue de Gazon Tholano inc. au montant de 2 982,50 \$ plus les taxes applicables pour procéder à la réfection d'une dalle de béton d'une dimension de 10 x 22 pieds;

ATTENDU la soumission reçue de Gazon Tholano inc. au montant de 2 351,00 \$ plus les taxes applicables pour procéder à la préparation d'une surface afin d'accueillir le module de jeu, (mur d'escalade);

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-230

Il est proposé par Monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la dépense au montant total de 5 333,50 \$, plus les taxes applicables, à Gazon Tholano inc., le tout tel que détaillé dans les soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.31- Québec Son Énergie - Activités culturelles estivales : dépense supplémentaire

ATTENDU QUE des activités culturelles auront lieu pendant la période estivale ;

ATTENDU QU'un budget de 250,00 \$ a déjà été autorisé par la résolution n° 2019-03-106 pour la location d'équipement (lumière, micro casque) ;

ATTENDU la soumission reçue de Québec Son Énergie d'un montant de 850,00 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QU'un écart de 600,00 \$ a été constaté au montant initialement prévu au budget 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-231

Il est proposé par Madame Mélanie Laplante
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte la dépense supplémentaire de 600,00 \$ pour la location d'équipements effectuée auprès de Québec Son Énergie et autorise le paiement de la facture au montant de 850,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.32- Les Productions Méga-Animation Inc. – Formation – Cours d'animation camp de jour

ATTENDU QU'il a été nécessaire de mandater l'entreprise Les Productions Méga Animation inc. afin qu'une formation en animation soit donnée au personnel du camp de jour, tel que décrit dans l'offre de services #19-262L ;

ATTENDU QUE cette formation s'est déroulée les 1^{er} et 2 juillet 2019, de 17h30 à 20h30 au coût de 595,00 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-232

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal entérine la dépense, au montant de 595,00 \$, plus les taxes applicables et d'autorise la directrice générale à effectuer le paiement de la facture numéro 20190419 déposée en date du 2 juillet dernier.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

AUTRE POINT :

11.33- Priorité StratJ - Offre de service : Élaboration d'un plan d'urgence

ATTENDU QUE la firme Priorité StratJ a été mandatée par le conseil pour procéder à la refonte du plan des mesures d'urgence (réf. résolution numéro 2019-03-95) ;

ATTENDU l'offre de services professionnels déposée par la firme Priorité StratJ au montant de 10 080,00 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-233

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de Priorité StratJ de Mme Josée Boudreault, présidente, datée du 27 février 2019 au montant de 10 080,00 \$ plus taxes applicables.

Le mandat devra être terminé au plus tard le 9 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.34- Aide-animateur au camp de jour



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter une aide au camp de jour afin d'offrir un soutien aux animatrices en place ;

ATTENDU QUE Lou-Ève Fréchette a offert ses services en tant qu'aide-animatrice ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-234

Il est proposé par Madame Mélanie Laplante
Et résolu :

Que le conseil accepte l'offre de Madame Lou-Ève Fréchette en tant qu'aide-animatrice et qu'un montant forfaitaire lui sera offert à la fin du camp de jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

BIBLIOTHÈQUE :

11.35- Solutions inLibro inc. – Honoraires professionnels – Logiciels bibliothèque

ATTENDU QUE la firme Solutions inLibro a été mandatée par le conseil pour procéder à l'implantation et au support des logiciels de gestion informatisée à la bibliothèque (réf. résolution numéro 2019-01-35) ;

ATTENDU la facture reçue au montant de 3 350,00 \$, plus les taxes applicables, en date du 19 juin 2019, dont 2 600,00 \$ pour les services professionnels rendus ainsi qu'un montant de 750,00 \$ pour le soutien et l'hébergement annuel ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-235

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de 3 350,00 \$ plus les taxes applicables, à inLibro pour les services professionnels rendus, relié à l'implantation et au support des logiciels de gestion à la bibliothèque municipale de Notre-Dame-de-Lourdes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.36 - Nouvel horaire d'ouverture de la bibliothèque pendant la période estivale

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque a déposé une demande au conseil municipal afin de modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque durant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE,

2019-07-236

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal modifie les heures d'ouverture de la bibliothèque selon l'horaire suivant:

- Dimanche et lundi : fermé
- Mardi et jeudi : 15h30 à 20h30;
- Mercredi, de 13h à 17h et 18h30 à 20h30;



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- Vendredi et samedi : fermé

Que cet horaire soit effectif à compter de la semaine débutant le 16 juin 2019 jusqu'au 1^{er} septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

12- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y a eu une période de questions.

13- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

2019-07-237

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 h 56.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

« Je, Céline Geoffroy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

M^{me} Céline Geoffroy
Mairesse

M^{me} Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière